

## Compte rendu de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de la Commune d'Oreye du 17 avril 2023

**Présences** : 13 présents et 6 excusés

### Ordre du jour

1. Point de suivi : rapport annuel
2. Accueil des nouveaux membres
3. (Re)découverte des projets du PCDR
4. Information sur les projets en cours : Espaces publics de Bergilers, Lens-sur-Geer, GT Patrimoine, Budget participatif, Action BiodiverCité.
5. Divers ?



**La première demi-heure de la réunion est consacrée aux anciens membres et aux éventuelles questions qui pourraient être soulevées suite au refus du rapport annuel par la Conseil Communal.**

### 1. Point de suivi : rapport annuel

La FRW revient sur le refus du rapport annuel par le Conseil Communal et explique en quoi il consiste. Ce rapport est un état des lieux des projets en cours et en attente. Il sert à programmer les projets à mettre en place dans les prochaines années.

Le but de ce début de réunion aujourd'hui est de comprendre ce refus, discuter et voir si cela implique des modifications dans le rapport annuel ou non.

Vanessa CHARLIER prend la parole et représente son parti. Elle rappelle qu'elle a participé à la rédaction du PCDR en 2018 quand elle était échevine. « *Le vote de l'opposition lors du Conseil n'est pas un vote contre le contenu mais un vote contre ce que la majorité en place en a fait. Il a été approuvé en 2018 et 4 ans et demi plus tard il y a peu qui a été fait.* »

Pour Vanessa CHARLIER, des projets ont été réalisés mais sur fonds propres de la Commune et non pas via des subsides en développement rural.

La CLDR évoque son inquiétude de voir les projets bloqués par une bagarre politique.

- Question d'un membre de la CLDR : « *Est-ce la FRW qui a choisi les projets à mettre en place ?* »
- Réponse FRW : « *Non c'est le Collège qui décide.* »

Vanessa CHARLIER précise néanmoins que plusieurs projets du lot 1 sont en cours de réalisation, donc il ne faut pas dire que rien n'est réalisé.

**Elle réprecise qu'il s'agit d'un vote par principe politique uniquement. Il a fallu relancer une dynamique pour pouvoir avancer sur les projets et le Covid n'a rien arrangé.**

Tout n'a pas été à l'arrêt. Tout n'a pas été du fond propre, la Commune est allée chercher d'autres subsides.

La FRW précise que tous les projets ne sont pas faits avec des financements en développement rural. D'autres subsides sont recherchés. La politique du développement rural est d'aller chercher des subsides ailleurs avant d'activer les subsides en développement rural.

L'ensemble des membres de la CLDR évoquent et se rejoignent sur le problème de la lenteur administrative dans les démarches.

- Un membre demande en quoi la CLDR est-elle toujours impliquée une fois les projets approuvés et mis en œuvre ?

La FRW précise que la CLDR participe toujours aux projets mais différemment. Par exemple : le projet de Lens-Sur-Geer, l'idée est de consulter la population et la CLDR avant que le projet ne soit validé. L'avant-projet pourra changer après la consultation de la CLDR et de la population.

FRW insiste également sur le rôle de « porte-parole » des membres de la CLDR, ils sont les relais de ce qu'ils entendent et des problématiques liées aux aménagements entre les habitants et la Commune. De plus, la CLDR est toujours impliquée via des projets qui sont portés par la dynamique citoyenne et la CLDR comme le GT petit patrimoine et sentiers ou encore le budget participatif.

Un dernier point est questionné par un membre de la CLDR : le chemin d'Otrange. Ce projet a été réalisé via l'appel BiodiverCité. Le 1<sup>er</sup> appel d'offre était trop haut donc un 2<sup>ème</sup> appel d'offre a été lancé avec un cahier des charges modifié. Pourquoi est-ce que la CLDR n'a pas été tenue informée des changements dans les changements en cours ?

Une précision est apportée par rapport au projet : le projet est en cours de production, et le projet va être complété par d'autres subsides et d'autres projets.

#### Points importants :

- Suite aux débats et éclairage apporté par l'opposition, il est décidé que le rapport annuel ne sera pas modifié et repassera au Conseil Communal d'avril.
- La CLDR exprime sa volonté d'être informée des modifications de projets qui ont été votés en CLDR. Par mail ou en réunion.
- Rappel du rôle essentiel de relai de la CLDR entre les habitants et la Commune et de son implication comme porteuse de projet et dynamique citoyenne comme le budget participatif et le Gt petit patrimoine et sentiers.

## 2. Accueil des nouveaux membres

### a. La CLDR et la FRW

La présidente de la CLDR, Madame De Leeuw, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Aurélie VANDEBERG, agent de développement, présente l'ordre du jour à l'assemblée et introduit la composition de la **Commission Locale de Développement Rural (CLDR)**.

La CLDR d'Oreye est composée de 28 membres : 6 élus communaux, 22 membres citoyens dont 7 nouveaux membres. Il est rappelé que la CLDR doit être composée de maximum  $\frac{1}{4}$  d'élus et  $\frac{3}{4}$  de citoyens.

Aurélie propose de faire un qui et qui book pour que les membres puissent échanger leurs coordonnées au besoin lors des groupes citoyens.

Pour les nouveaux membres, une petite farde de bienvenue leur sera distribuée en fin de réunion avec des documents explicatifs sur l'ODR, la CLDR et le PCDR.

Aurélie précise que le rôle de la **Fondation Rural de Wallonie (FRW)** est d'animer les réunions et est un organisme neutre qui accompagne la commune dans son **Opération de Développement Rural (ODR)**.

### b. Présentation des membres

Un petit jeu est proposé à la CLDR pour que les membres fassent connaissance et se présentent. Une étiquette avec le nom d'un personnage de binôme célèbre leur a été distribué à leur arrivée (ex : Boule et Bill).

Le principe est de :

- 1) Retrouver sa paire
- 2) Echanger, discuter par binôme
- 3) Présenter son partenaire au reste du groupe lors d'un tour de table

### c. Le ROI

Aurélié rappelle aux membres qu'il existe un ROI et propose de se rafraîchir la mémoire à l'aide d'un jeu pour revoir les points importants de ce ROI.

Le principe : plusieurs questions sont inscrites sur des papiers à piocher dans un chapeau et les nouveaux membres sont invités à les lire à voix haute et d'y répondre avec l'aide des membres plus anciens de la CLDR.



- ⇒ Qui se charge de l'animation et du secrétariat (convocation, compte-rendu) de la CLDR?
  - La FRW
- ⇒ Quelle est la différence entre un membre effectif et suppléant ?
  - Ils ont les mêmes droits, il n'y a pas de différence. Cela ne change rien
- ⇒ J'ai un empêchement et je ne sais pas me rendre à une réunion. Que dois-je faire ?
  - S'excuser par mail
- ⇒ Quelle est la durée de la CLDR ?
  - D'abord il y a eu une période d'élaboration du PCDR qui est suivie d'une période de 10 ans pour la mise en œuvre des projets
  - « Et après les 10 ans ? » La Commune pourra décider si elle relance une ODR ou pas mais avec un nouveau programme. Elle pourra reprendre des projets qui n'ont pas abouti à la première ODR.
- ⇒ Quelle est la condition pour qu'une décision puisse être prise par la CLDR ?
  - Pour certaines décisions (pas pour toutes) il faut un quorum.
- ⇒ Mon voisin peut-il assister aux réunions CLDR ?
  - Les personnes extérieures à la CLDR peuvent venir en tant qu'inviter
  - *Peut-on assister en tant que spectateur ? Non.*
- ⇒ Quel est le rôle de la CLDR pendant la mise en œuvre du PCDR ?
  - Donner des avis sur les projets en place
  - Activer certains projets
  - Participer à la mise en œuvre
  - Être un relai vers la population

#### Points importants :

- ➔ **La FRW est un organisme indépendant dont le rôle est d'animer et faire le suivi des réunions de la CLDR** <https://www.frw.be/presentation.html>
- ➔ **La CLDR est composée de 28 membres dont 6 élus communaux**
- ➔ **En cas d'empêchement pour se rendre à une réunion de CLDR, le membre doit s'excuser par mail**
- ➔ **Le rôle de la CLDR est multiple : donner des avis sur les projets en place, activer certains projets, participer à leurs mises en œuvre, être un relai vers la population et la Commune**

### 3. (Re)Découverte de l'ODR et des projets du PCDR

#### a. L'ODR et le PCDR d'Oreye

Aurélie explique la genèse de l'Opération de Développement Rural (ODR) de la Commune d'Oreye et passe en revue les grands principes de l'ODR.

Il s'agit d'un processus participatif qui vise un développement transversal de la Commune et touche tous les thèmes en se basant sur les spécificités de la Commune. C'est une vision à long terme et elle a débuté en 2015 via la co-construction, entre les citoyens et la Commune, du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) et son approbation en 2019. Cette approbation permet à la Commune d'aller chercher des subsides jusqu'en 2029 pour la mise en œuvre des projets.

La stratégie de développement à l'horizon 2030 pour Oreye est basée sur 5 défis propres au territoire :

La maîtrise des impacts de <b>l'augmentation de la population</b> sur le cadre de vie et les services	Le soutien de la <b>convivialité</b> et du <b>sentiment orétois</b>	L'amélioration durable du <b>cadre de vie</b> tout en préservant le <b>caractère rural</b> de la commune et en valorisant son <b>patrimoine naturel et bâti</b>	L'amélioration de la <b>mobilité</b> et de la sécurité des usagers	Le soutien au développement et à la <b>diversification de l'économie locale</b>
---	---	---	--	---

**33 projets ont ensuite été rédigés et sélectionnés pour répondre à ces 5 défis et pourront être activés durant les dix années de mise en œuvre (jusqu'en 2029).** <https://www.odr-oreye.info/contenu-du-pcdr.html>

## **b. Redécouverte du PCDR**

Suite à cette introduction, Florine demande à la CLDR de se diviser en 3 groupes et chacun d'entre eux reçoit 11 intitulés de projets ainsi que 11 descriptifs de projets issus du PCDR d'Oreye.

Le principe est d'associer quel intitulé va avec quel projet et de les coller sur une grande feuille. Il est également demandé à chaque groupe de sélectionner 1 projet coup de cœurs parmi les 11 reçus et d'expliquer les raisons de ce choix au reste de la CLDR.







Les projets ressortis sont les suivants :

- Groupe 1 : Aménagement autour des écoles et sécurisation surtout + balade le long du Geer avec de la mobilité douce (plus autour de la convivialité) le long de la rue de Combattants (bancs, panneaux de signalisation, etc.) ainsi que la liaison Bergilers-Otrange.
- Groupe 2 : la mobilité douce a été la plus plébiscitée (création de liaison douce fonctionnelle) + projet de circuit court et de maraichage sur la commune.
  - ⇒ *Précision FRW : le GAL accompagne ces projets*
  - ⇒ *Précision Commune : il existe un diagnostic des points noirs effectué par le GAL et cela suit son cours pour la signalisation. Le développement rural peut intervenir pour compléter les projets initiés par le GAL. Il existe les points nœuds aussi qui ont été déjà fait. Actuellement le GAL fait le réseau utilitaire pour relier les points d'intérêts. Les points nœuds francophone n'existent pas sur une application ou un site mise à part sur celui du GAL.*
- Groupe 3 : développement de l'offre de logement à destination des seniors, il y en a déjà un sur la commune. Exemple cité : projet en Suisse où il s'agit de logements intergénérationnels et adaptés pour les seniors en cas de besoin avec à disposition plusieurs services comme une cantine, des magasins, des services médicaux, etc.

Pour conclure cette partie sur les fiches projets du PCDR la FRW précise que le PCDR reprend tout une série de projets qui ne seront pas nécessairement tous menés mais se sont des fiches qui peuvent être activées via d'autres subsides quand l'opportunité se présentera. Les fiches restent volontairement assez larges pour pouvoir y ajouter d'autres idées et les compléter.

On peut aussi ajouter deux nouveaux projets au PCDR si ce sont des préoccupations actuelles qui n'auraient pas pu être définies au préalable.

Le PCDR couvrant une période de 10 ans, on sait que les besoins peuvent évoluer au fil du temps d'où l'intérêt de rester large dans la description des fiches et d'avoir l'opportunité d'en ajouter si nécessaire.

#### Points importants :

- **33 fiches projets ont été coconstruites par la CLDR et les élus et elles sont disponibles ici : <https://www.odr-oreye.info/contenu-du-pcdr.html>**
- **Le PCDR couvrant une période de 10 ans, on sait que les besoins peuvent évoluer au fil du temps d'où l'intérêt de rester large dans la description des fiches et d'avoir l'opportunité d'en ajouter si nécessaire.**

## 4. Projets en cours dans la Commune

### a. Aménagement de 2 espaces publics

Il y a 2 demandes de convention en cours avec le développement rural :

- FP 1.3 Sécurisation des abords de l'école et de la crèche de Bergilers

- FP 1.5 Aménagement d'espaces conviviaux sécurisés aux abords de l'école de Lens-sur-Geer

La ministre a donné son accord pour que les subsides soient engagés.

- Actuellement : marché public lancé pour un Auteur ou deux Auteurs pour les deux projets
- La prochaine étape : désignation officielle de l'auteur de projet
- Consultation de la population en juin ou en septembre en fonction de la désignation de l'auteur.

Les places de parking près de l'école de Lens-Sur -Geer est difficile aux heures d'école. D'où l'intérêt de mettre en œuvre ses projets.

- *Question CLDR : y aura-t-il une étude d'incidences ?*
- *Réponse FRW : il existe déjà une localisation et périmètre des problématiques sur lesquelles il faut agir. L'Auteur va aussi faire un pré projet et va le présenter à la CLDR et inviter les riverains concernés pour vérifier que la proposition répond aux attentes citoyennes.*

Rappel de la FRW, il y a eu une définition des besoins en amont. Les projets ont été réfléchis et ont soulevés des questions auxquelles l'Auteur va devoir répondre via son esquisse des projets.

## **b. Groupe de travail patrimoine et sentiers**

C'est un exemple de groupe de travail ouvert à la population. La CLDR porte le projet et est le relai vers d'autres citoyens. Pour information, le 11 mars une fiche d'inventaire a été testée et le territoire a été quadrillé entre les différents groupes intéressés par l'inventaire.

Une réunion avec les membres du GT petit patrimoine et sentiers est prévue le 23 mai 2023.

## **c. BiodiverCité**

La Commune répond chaque année à des projets nature sur le territoire dont la distribution de plants lors de la semaine de l'arbre.

Jusqu'en mai 2023 la commune peut recevoir des projets nature. Les membres de la CLDR sont invités à remettre leurs éventuelles idées à la commune jusqu'en début mai.

Cela peut être des projets larges et/ou plus petits comme des animations, des conférences, des projections de films (Wallonie sauvage l'année passée), des distributions de plants, plantation potagère, ou verger qui serait une extension du potager. Mais attention cela doit être sur propriété communale,

Idées soulevées :

- Plantations au potager partager du CPAS.
- Ruchers

## **d. Richesses insoupçonnées**

Il s'agit d'un appel lancé par la maison du tourisme Terre-De-Meuse qui mettra en valeur via de la publicité le kit qui sera créé par la commune pour la découverte de la réserve naturelle subsidiée via l'appel BiodiverCité.

## **e. Budget participatif**

4 projets ont été retenus et sont en cours et doivent se faire dans les 18 mois :

- Aire de pique-nique
- Boîte à graines en lien avec le potager
- Aménagement d'une fresque
- Street Workout

## 5. Suites

Calendrier des prochaines rencontres :

- Juin / juillet : consultation pour les espaces publics
- Fin mai/ début juin : GT patrimoine (évaluation méthode à mi-parcours)
- Automne : possibilité d'activer une nouvelle demande de convention
- Novembre : Journée de l'arbre

## 6. Divers

Plus d'explication sur l'organisation du groupe petit patrimoine et sentiers sont données.

Magali DE LEEUW informe la CLDR de la tenue d'un spectacle gratuit sur le harcèlement scolaire.

Pour clôturer la réunion, Florine propose à la CLDR de faire un photo de groupe et la présidente de la CLDR invite les membres à prendre un verre de l'amitié pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres.



### Présences :

Membres de la CLDR :

Présents : 12 personnes : BARTHOLOME Véronique, BRENNE Freddy, CULOT Aurore, **DAERDEN\* Jean Marc**, **DE LEEUW\* Magali**, DELVAUX Delphine, DRAYE Anne-Françoise, **HAPPART\* Chloé**, LANDRAIN Michèle, **RADOUX\* Jean Pierre**, USE Jacqueline, VERNIERS Luc, MOREAU Emilie.

Excusés : 5 personnes : **CHARLIER\* Vanessa**, DELMOTTE Stéphane, JACOBS Nicolas, LAHAYE Bernadette, MARROCO Joseph, VANDEMERMEER Christian.

**\*membres élus**

Pour l'Administration communale : Bénédicte MONFORT, Service Urbanisme et agent-relais de l'ODR  
Pour la FRW : Aurélie VANDEBERG et Florine GEROUVILLE, agents de développement

Pour le secrétariat de l'opération  
Florine Gérouville et Aurélie Vandenberg

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, adressez-vous  
au n° 019/58 93 23 ou par courriel : [f.gerouville@frw.be](mailto:f.gerouville@frw.be)*